

# La Fondation des Monastères recueille vos dons et legs



MADELEINE TANTARDINI,  
DIRECTEUR



Fondation  
des  
Monastères

## CONTACT

Fondation des Monastères  
14 rue Brunel 75017 Paris  
01 45 30 02 02  
fdm@fondationdesmonasteres.org  
www.fondationdesmonasteres.org

La Fondation des Monastères aide les communautés religieuses à conserver leur patrimoine culturel, à financer leurs charges sociales ou, par des prêts, leur outil de travail. Créée en 1969, elle est reconnue d'utilité publique en 1974. Éclairage avec Madeleine Tantardini, son Directeur.

### Pourquoi existe-t-il aujourd'hui une Fondation des Monastères, reconnue d'utilité publique ?

A la fin des années 60, au moment de la généralisation de l'assurance vieillesse, les communautés religieuses ont dû, du jour au lendemain, acquitter d'importantes cotisations sociales. Comment faire lorsqu'il n'y avait pas de salaires pour y faire face ? Le père Huteau, moine cistercien a eu l'idée de créer l'Association des Amis des Monastères, association de bienfaisance, pour les y aider. En 1974, l'association s'est transformée en fondation avec une mission large lui permettant de soutenir les communautés dans toutes leurs difficultés, ce qui inclut le conseil juridique.

### Qui œuvre à la Fondation des Monastères ?

La Fondation des Monastères n'a pas d'assemblée générale. Sa direction est assurée par un Conseil d'administration de 12 membres, dont 4 sont obligatoirement des religieux tandis que les laïcs sont choisis pour leurs compétences juridiques ou financières. Un commissaire du gouvernement siège également au conseil. Et la Fondation, c'est aussi une équipe active de 7 permanents.

### Qui sont les communautés religieuses aidées ?

Il y a près de 300 monastères en France, dont 228 féminins. Mais la Fondation des Monastères répond, dans la limite de son objet, à toute demande émanant d'une communauté religieuse chrétienne, même non monastique. Elle est en relation à l'heure actuelle avec plusieurs centaines d'instituts (dont quelques orthodoxes et protestants), pour autant qu'ils soient en situation régulière vis à vis de l'autorité religieuse, pour éviter toute dérive.

### La Fondation des Monastères est « au service des communautés religieuses ». Comment cela ?

Les communautés religieuses ont un régime juridique particulier. La Fondation est là pour les guider, et les conseiller en cas de difficulté.

### L'aide n'est pas seulement juridique...

La Fondation des Monastères aide financièrement les religieux en matière sociale (cotisations et infirmeries). Mais elle contribue aussi à maintenir aux normes des milliers de m<sup>2</sup> de bâtiments, qui font partie du patrimoine et sont, pour beaucoup d'entre eux, ouverts généreusement au public. Elle intervient alors en complément de financement de travaux.

### La Fondation des Monastères est soutenue par des entreprises dans le cadre du mécénat. Comment concilier laïcité et soutien à des communautés religieuses ?

Par son action, la Fondation contribue à la permanence de ces lieux de beauté et de silence ouverts à tous grâce aux communautés qui les font vivre. Dans notre monde hyper technique, agité et inquiet, beaucoup peuvent se retrouver dans l'idée que contemplation et gratuité sont de véritables valeurs.

### Que représente l'aide financière apportée par la Fondation des Monastères ?

En 2014, 3 600 000€ d'aides directes ont été accordées à une centaine de communautés religieuses par la Fondation des Monastères.

## VOS AVANTAGES FISCAUX

La Fondation des Monastères jouit du régime juridique et fiscal le plus favorable en matière de libéralités. Elle peut être bénéficiaire de legs, de donations et d'assurances-vie en franchise totale de droits de mutation. Elle peut également être destinataire de dons déductibles de l'IR, de l'IS ou de l'ISF, ou encore lors de successions, dans le cadre de l'article 788 III du CGI.